



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 16

Votes contre : 5

Abstentions : 1

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

**22 DEC. 2025**

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-123**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : Marché 25-008 : DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET DE RENOVATION DE L'ÉCOLE PAULIN NICOLEAU**

Vu la délibération N° MA-DEL-2024-117 autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant que la commune de Quillan souhaite procéder à la rénovation de l'ancienne école. Ce bâtiment situé au cœur de la ville constitue un élément d'attractivité et patrimonial.

Considérant que, dans le cadre de notre politique scolaire et éducative, la commune de Quillan veut se doter d'une infrastructure éducative moderne, et inclusive, digne du 21<sup>ème</sup> siècle.

Considérant que dans cette démarche, la commune a lancé les études appropriées et qu'il convient de solliciter les financements de l'État, de La Région et du Département.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

<u>DÉPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
	€	HT		%	HT
DEMOLITION GROS ŒUVRE CHARPENTE VRD	€	493 406,25	ETAT DETR	40	699 468,23 €
TRAITEMENT DES FACADES	€	77 425,00	RÉGION	20	349 734,11 €
PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION CHAUFFAGE	€	198 075,00	CD 11	20	349 734,11 €
ELECTRICITE	€	133 175,00	COMMUNE	20	349 734,11 €
MENUISERIES EXTERIEURES	€	240 307,96			
MENUISERIES INTERIEURES	€	78 351,25			
DOUBLAGE FAUX PLAFOND	€	161 821,10			
PEINTURES SOLS SOUPLES CARRELAGE	€	133 969,00			
<b>OPTIONS</b>					
GTC	€	55 000,00			
Théâtre de verdure	€	69 500,00			
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>		107 640,00 €			
<b>TOTAL</b>	€	1 748 670,56	<b>TOTAL</b>	100	1 748 670,56 €

A cet effet il est proposé au Conseil :

- 1- D'approuver l'opération telle que définie ci-dessus.
- 2- D'autoriser le Maire à soumettre la demande de subvention auprès de l'État, de La Région et du Département.
- 3- D'autoriser le Maire à lancer les marchés afférents a cette opération selon les dispositions du code de la commande publique.
- 4- D'autoriser M. le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment la signature des marchés.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la MAJORITE des voix exprimés par 16 voix POUR et 5 CONTRE et 1 ABSTENTION ( M.SIMON, M. SIMON pour M. ROUGER, Mme DUPUY, M.PEILLE, M.PEILLE pour M. EL HABCHI) (Mme BOUTTIER).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Mme Sophie BOUTTIER

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, M. Pierre CASTEL

2025-123

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-12-22T11-49-00.01 ( MI266415499 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-123-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : REHABILITATION DE L'ECOLE PAULIN NICOLEAU ASSOCIATION  
DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2025-123.PDF](#)

Préparé

Date 22/12/25 à 11:49

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 22/12/25 à 11:49

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 11:56

